

ÉCOLE

maternelle
élémentaire
primaire

RPI Panossas-Veyssillieu

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

Annexe 5 - CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 3 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Présentation : installation du nouveau Conseil d'école.
2. Fonctionnement de l'école
 - Élections des parents délégués.
 - Effectifs et répartitions.
 - Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école.
 - Présentation de la charte informatique.
 - Sécurité à l'école : présentation du PPMS, exercice incendie.
 - Coopérative scolaire.
3. Projets
 - Projet d'école : présentation du projet d'école 2014 -2018.
 - Aide aux élèves en difficulté : Rased, Activités Pédagogiques Complémentaires
 - Présentation des projets de classe.
4. Liaison Ecole-Mairie
 - Transport scolaire.
 - Les rythmes scolaires et les TAP (question de parents).
 - Fonctionnement de la cantine (question de parents).
5. Point sur les demandes de travaux, d'équipements.

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directrices des écoles - Présidentes : CHARNAY Stéphanie	x x		
GENSEL Magali			
Enseignants des écoles			
RICCIARDELLA Rebecca	x		
SOULAT Calliopé	x		
MOIROUD Pierre	x		
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
DUVAL Marie	x		ANTONIOTTI Séverine
GAILLARD Emmanuel	x		CANDY Stéphanie
TREILHOU-REY Anabel	x	x	SECRETANT Thomas
GUICHET Isabelle	x		
QUANTIN Olivier	x		
Inspectrice de l'Éducation Nationale : Laurent MOUTARD		x	
Maire de la Commune ou son représentant :	x		
Panossas : Annie DURAND	x		
Veysillieu : Lydie GRAMOND-GAY			
Conseillers Municipaux :	x		
Panossas : DE OLIVEIRA Virginie			
Veysillieu :			
Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale :	x		
JONNEKIN Jacqueline			
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.		x	
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée :			

Procès-verbal établi le 03/11/2016

Les Présidentes, Directrices du RPI : Me Stéphanie CHARNAY, Mme Magali GENSEL
 Enseignante, secrétaire de séance : Mme Rebecca RICCIARDELLA
 Parent d'élève : Mme Marie DUVAL

1- Installation du nouveau Conseil d'école

Présentation des différents membres et de leur fonction. Présentation du Vadémécum des parents délégués. Lecture de l'article Art. D. 111-11 du décret paru au J.O le 28/07/2006 relatif aux parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves. : « - Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des **parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels**. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une **obligation de confidentialité** à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance ».

Nouveauté : les parents délégués peuvent valider des compétences afférentes au rôle de parent délégué auprès du référent académique pour les faire apparaître sur un CV.

Il est rappelé que pourront participer aux votes uniquement les membres de droit c'est-à-dire : les directrices, 2 élus de chaque commune, les PE et les titulaires remplaçant les représentants de parents titulaires, le DDEN, l'IEN et les membres du RASED.

Remerciements aux parents élus pour cette nouvelle année de s'investir pour l'école et pour l'engagement des parents d'élèves élus durant l'année 2016-2017.

Sont désignés : un secrétaire enseignant (Mme RICCIARDELLA), un secrétaire parent (Mme DUVAL).

2- Fonctionnement de l'école

➤ Élections des parents délégués

Cette année, les directrices ont décidé de faciliter le **vote par correspondance** en remettant à chaque famille le matériel de vote dans les cahiers de correspondance. Il y a eu une **augmentation considérable des électeurs** : 51,18% de votant à Panossas et 30% à Veyssilieu, malgré la présence d'une seule liste.

L'équipe enseignante de Panossas remercie les parents d'élèves et Mme Charvin, DDEN, d'avoir tenu le bureau de vote sur l'école de Panossas, et M. Secrétaire d'être resté jusqu'au dépouillement.

➤ Effectifs et répartitions :

Des effectifs en forte augmentation ont permis l'ouverture d'une troisième classe sur l'école de Panossas. **Les directrices demandent aux mairies de faire remonter les effectifs prévisionnels pour la future rentrée scolaire**, afin de préparer au mieux la carte scolaire.

Ecole de Panossas	PS/MS de Calliopé SOULAT	17 + 13	30	74
	GS/CP de Magali GENSEL	11 + 10	21	
	CP/CE1 de Rebecca RICCIARDELLA	6 + 17	23	
Ecole de Veyssilieu	CE2 /CM1 de Stéphanie CHARNAY	14 + 7	21	45
	CM1/CM2 de Pierre MOIROUD	8 + 16	24	
RPI	TOTAL du RPI		119	

Cette année, il n'y a pas d'enseignant titulaire remplaçant affecté sur l'école.

Au niveau du personnel communal de Panossas, **deux ATSEM interviennent dans les classes : Amandine IBANEZ et Mélanie LARRIBE. Murielle DEBRANDT et Christelle TOUNY s'occupent de la cantine.**

A Veysillieu, deux personnels de cantine interviennent : **Colette LASSALLE et Irène MARTINEZ**

➤ **Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école**

Le **règlement intérieur** est remis à jour selon les nouveaux textes parus.
Il est voté et adopté : 15 voix oui ; 0 voix non ; 0 sans opinion.

➤ **Présentation de la charte informatique**

La **charte informatique**, signée par l'équipe enseignante, sera jointe à ce règlement et elle sera affichée à l'école pour consultation.

➤ **Sécurité à l'école : présentation du PPMS, exercice incendie**

Le plan Vigipirate est en vigueur. Il est rappelé qu'une vigilance est apportée aux abords de l'école et lors des entrées dans l'école. Les portails sont fermés sur le temps scolaire.

Présentation des PPMS de chaque école :

- **Celui de Panossas a dû être réécrit en fonction de la nouvelle configuration de l'école.**
Le contenu de la mallette PPMS est succinct et mériterait d'être complété, conformément aux exigences institutionnelles. Une deuxième mallette a été constituée pour la salle rurale lors de son utilisation.
- **Celui de Veysillieu a été modifié en fonction des nouvelles directives.**

L'adoption des PPMS a été votée.

Conformément aux directives demandées par Mme la Ministre, un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été organisé dans chaque école, autour d'un exercice « se cacher sans faire de bruit ».

Ecole de Panossas : afin de ne pas générer d'angoisse chez les élèves, les enseignantes ont travaillé à partir d'albums pour apprendre à se cacher. L'exercice a été réalisé le 18 octobre. Les élèves ont été particulièrement respectueux et tous se sont cachés sans difficulté.

Lors de l'exercice PPMS, il a été noté que le portable passe mal dans l'ancien bâtiment.

- **Ecole de Veysillieu** : l'exercice a été réalisé partiellement puisque les classes n'ont toujours pas de moyens d'alerte ni de communication entre les 2 classes. Dès que ce problème sera résolu un exercice sera refait. La directrice renouvelle sa demande d'un moyen de communication adapté à la mairie.
En attendant, il a été expliqué aux enfants le comportement à tenir, tout en essayant de dédramatiser la situation. Les élèves se sont entraînés à se cacher durant 15 minutes puis une discussion a eu lieu afin d'analyser l'exercice avec eux.

Rappel des conduites à tenir : les directrices rappellent aux parents quelques consignes à tenir si elles devaient réellement déclencher le PPMS pour incendie, explosion nucléaire...

1. En cas d'alerte

- o Protégez-vous.
- o Ne téléphonez pas.
- o Ne venez pas IMMEDIATEMENT ou TOUT DE SUITE chercher vos enfants.
- o Ecoutez la radio sur **FREQUENCE France Bleu : 102,8Mhz, FREQUENCE France Info : 105,4 Mhz ; FREQUENCE France Inter : 92,5Mhz**

2. Les établissements ont mis en place une organisation pour mettre et garder la communauté éducative en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours, c'est le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

o Les établissements sont préparés à faire face à des événements majeurs, la consigne « N'allez pas chercher IMMEDIATEMENT ou TOUT DE SUITE vos enfants à l'école » prend tout son sens. Les enfants sont en sécurité.

o Le NON respect de cette consigne peut avoir de graves conséquences :

§ Gêner l'accès des secours car les voies de circulation seront bouchées.

§ S'exposer soi-même au danger.

§ Si l'école applique la consigne de mise en sûreté, votre entrée dans l'établissement expose tous les enfants et le personnel à un air pollué (éventuellement toxique ou radioactif).

§ Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes téléphoniques libres pour les secours et les autorités.

Des exercices incendie et PPMS seront réalisés à chaque période pour développer chez les élèves de bons réflexes à adopter.

➤ Coopérative scolaire

Une participation de 8,00€ a été demandée aux familles. Cette participation ne revêt aucun caractère obligatoire. Cependant, cette somme d'argent permet de payer l'adhésion à l'Office Central de Coopérative Scolaire (OCCE), obligatoire pour toute classe coopérative, d'acheter du petit matériel (lors des fêtes ; pour enrichir le fond de bibliothèque par l'achat de livres ; pour faire développer des photographies ; pour la réalisation de projet de classe etc.).

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont participé, pour certains très généreusement, à l'alimentation de la coopérative scolaire.

3 – Projets :

➤ Projets d'école 2014-2018 :

Axes retenus		Actions pour cette année
Amélioration des résultats au regard des compétences du socle.	S'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié (palier 1). S'exprimer clairement à l'oral comme à l'écrit en utilisant un vocabulaire approprié et précis (palier 2).	Cycle 1 et 2 : découvrir un mot par jour dans des activités ritualisées (rechercher sa définition, le mémoriser, le réemployer). Offrir une lecture d'histoire chaque jour. Cycle 3 : 1 mot et un proverbe par semaine, par thème (en relation avec la science).
Éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste.	Cycles 1 et 2 : améliorer le parcours artistique et culturel de l'élève en le construisant de manière cohérente dans la conduite et la complémentarité des apprentissages. Cycle 3:: Éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste	Cycle 1 et 2 : découvrir des œuvres d'arts appartenant au patrimoine national et mondial. Découvrir un musée de peinture. L'élève complète à chaque période son cahier de parcours culturel de cycle. S'ouvrir à la diversité des pratiques et des cultures artistiques : réaliser un court-métrage de fiction et d'animation. Cycle 3 : l'élève remplit à chaque période son livret du sportif (cirque). 10 séances à partir d'avril, le

		mercredi matin. Spectacle de présentation en juin.
Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers	Prise en compte des différents rythmes d'acquisition des élèves dans la classe en incluant : une différenciation pédagogique, des groupes de besoin, en rédigeant des PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative), et en adaptant l'APC.	Organisation de groupe de besoin en APC : 2 fois par semaine en lecture (plus bénéfique) et APC prononciation pour MS très bénéfique. Différencier dans chaque classe pour s'adapter aux besoins des élèves. Rédaction de PPRE et coéducation.
Vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat...)		Organisation de réunions de classe. Participation des parents lors de sorties scolaires. RV réguliers avec les parents pour les élèves suivis en APC. Échanges réguliers avec les parents et l'équipe éducative des élèves bénéficiant d'un PPRE.

➤ Aide aux élèves en difficulté

Il est rappelé que les enseignants peuvent contacter le RASED (réseau d'aide et de suivi des élèves en difficulté) pour apporter de l'aide à un élève. Les parents ont la possibilité d'appeler Cécile Chomette, la psychologue scolaire pour une demande de rendez-vous.

Ecole de Panossas : depuis le 20 septembre, et à raison de deux fois par semaine (le mardi et le jeudi de 16h00 à 16h45), des groupes de besoin ont été constitués pour aider les élèves en difficulté. En ce début d'année, l'accent a été mis sur **l'apprentissage de la lecture et le langage**. Les groupes de besoin sont revus à chaque période en fonction des besoins des élèves. Ces temps de travail en petit groupe permettent aux élèves de reprendre confiance en eux et de réaliser des progrès rapidement. Actuellement 11 élèves bénéficient de ce temps d'apprentissage.

Ecole de Veyssilieu : depuis le 13 septembre à raison de 2 fois par semaine, des groupes de besoin ont été établis. Les compétences travaillées sont la **lecture en période 1** et les groupes seront revus à chaque période.

PPRE : des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative sont mis en place pour les élèves en difficulté, avec l'accord des familles, afin d'éviter tout décrochage scolaire.

➤ Matériel informatique :

A Panossas il y a un ordinateur par classe. Eric Chenavier, professeur référent TICE (Nouvelles technologies) est venu récemment à l'école de Panossas installer des jeux pédagogiques pour travailler les compétences des programmes.

Demande de l'école de Veyssilieu au Sou pour l'achat d'un ordinateur portable, qui serait plus adapté.

➤ Présentation des projets de classe

Ecole de Panossas :

Les élèves de GS et de CP bénéficieront de 13 séances de **natation** à la piscine de Saint Quentin-Fallavier, chaque vendredi matin de janvier à avril. Une classe de Moras s'y rend

également et partage les frais de déplacements. L'équipe enseignante remercie les parents accompagnateurs pour leur engagement, et les mairies de Panossas et de Veyssillieu pour leur participation financière.

A partir de janvier, les classes de Mme Gensel et de Mme Ricciardella s'engageront dans un projet pluridisciplinaire de **réalisation d'un court-métrage** avec Eric Fitoussi, intervenant vidéo, agréé éducation nationale. A l'issue des 5 interventions, **un film sera réalisé et présenté aux familles**. La classe de Mme Soulat bénéficiera d'une intervention pour **réaliser des jouets d'optiques**. L'équipe enseignante **remercie le Sou des écoles** pour l'entière participation financière de ce projet à hauteur de 1495,00€.

Une visite au musée des beaux arts de Lyon sera programmée dans l'année en lien avec le projet d'école.

Une sortie à la ferme sera prévue le 6 juin pour les PS/MS, à la ferme du Val d'Amby.

Une sortie au parc des loups de Courzieux sera prévue au printemps pour les GS/CP/CE1 en lien avec un projet littérature.

Les sorties sportives Courseton et rencontre d'athlétisme, organisées avec l'association des classes rurales, seront maintenues uniquement **si la communauté de commune finance le transport**. Cette année il y a des restrictions budgétaires sévères.

École de Veyssillieu :

Projet cirque : les élèves de CE2-CM1-CM2 bénéficieront de 10 séances avec Claire Lafontaine... d'Equi'cirque entre avril et juin. L'intervention est entièrement financée par le sou des écoles.

Projet de correspondance avec le Sénégal : Des étudiants bénévoles de l'association Lengo interviendront en classe afin de présenter le Sénégal au travers de lectures, de photos, de chants... Une correspondance avec une classe sénégalaise est envisagée. Le projet est en cours d'élaboration avec l'association.

Ateliers technologiques : 5 vendredis après-midi, en période 3, seront consacrés à des ateliers technologique. Les **parents** ont été sollicités et se sont inscrits pour aider à tenir les différents ateliers. **Les enseignants les en remercient vivement**

Projet VTT : 4 sorties VTT auront lieu entre fin mai – début juin.

Sortie musée gallo-romain de Vienne : les enseignants souhaiteraient y emmener les élèves en fin d'année et attendent l'ouverture des réservations.

4- Liaison Ecoles-Mairies :

➤ **Transport scolaire :**

Des problèmes d'horaires sont soulevés à Veyssillieu. En effet, chaque soir depuis la rentrée, le bus arrive avec 10 minutes de retard et les enfants sont sans surveillance. **Les enseignants restent jusqu'à l'arrivée du car, mais n'ont plus la responsabilité des élèves sur ce temps**. Les horaires des écoles avaient été fixés en fonction des horaires du bus. Les enfants sortent pourtant à l'heure des classes de Panossas.

La mairie de Panossas propose de contacter le transporteur afin d'étudier le changement d'heure du ramassage.

IMPORTANT : il est rappelé aux parents que les règles de sécurité devant l'école doivent être respectées. IL EST INTERDIT DE DOUBLER LE BUS A L ARRET, PLUSIEURS FOIS, DES ENFANTS ONT ETE EN DANGER DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE.

➤ **Les rythmes scolaires et les TAP :**

Les horaires des écoles ont été fixés lors de la réforme des rythmes scolaires, afin de respecter les nouvelles directives ministérielles. Les représentants des mairies rappellent que la mise en place d'ateliers spécifiques TAP est trop onéreuse pour être assumée par les communes.

Les parents demandent si les horaires de l'école, qui ne sont pas adaptés au rythme des élèves, notamment le temps de sieste pour les tous-petits, seront revus pour la prochaine rentrée scolaire. L'allongement de la pause méridienne ne permet pas d'alléger les journées des élèves.

Les représentants des mairies pensent qu'il sera difficile de trouver des horaires plus adaptés et rappellent les difficultés rencontrées lors de la mise en place (transport, garderie, encadrement de la cantine...).

Des parents souhaiteraient savoir si un atelier d'anglais pourrait être organisé avec un intervenant lors des TAP ou de la cantine. Les responsables des mairies répondent que des intervenants avaient été approchés afin de mettre en place des TAP lors de la réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires et que le coût était beaucoup trop élevé pour les communes.

➤ **Cantine :**

Les parents demandent si le règlement de la cantine peut-être revu, car le temps de cantine est un stress pour certains élèves.

Le temps du repas est très « strict », du fait de la difficulté à avoir du calme avec une quarantaine d'élèves en cantine, d'où le bruit qui monte très vite. La proposition est faite par les parents de mettre en place deux services. Cependant, les mairies informent mettre deux services en place chaque midi **ne peut être systématique, du fait notamment des obligations liées à l'encadrement.**

Il est noté que les enfants sont ensuite dans la cour de récréation, ou la salle de garderie, pour le temps de pause. **Ils ressortent souvent très excités et ont du mal à se remettre au travail.** Les parents d'élèves précisent qu'il **est important que les enfants qui le souhaitent puissent effectivement aller sur des ateliers en salle de garderie (petits travaux manuels, jeux de sociétés...)** et proposent aux communes de se mettre en contact avec **l'association « Lire et faire lire »** (retraités bénévoles qui interviennent dans les écoles pour lire des histoires aux enfants) pour **mettre en place des ateliers de lecture durant la pause méridienne**, ce qui favoriserait le retour d'un temps calme avant la reprise des cours pour les enfants intéressés.

Une réunion école-mairie s'est tenue à Panossas le 17 octobre afin de rechercher des solutions pour que cette pause méridienne soit vécue de manière sereine.

5- Point sur les demandes de travaux, d'équipement :

École de Panossas :

La directrice a demandé l'achat de **tapis de sport** pour sécuriser la salle rurale utilisée pour les activités motrices depuis la suppression de la salle de motricité, suite à l'ouverture de la troisième classe. La mairie commandera 5 tapis en janvier sur le nouveau budget. **Un placard pour stocker le matériel de sport sera prochainement construit. L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'achat de nouveaux vélos.**

Ecole de Veyssilieu : Le conseil municipal se réunit jeudi 10 novembre pour étudier les nouveaux projets d'école.

Date du prochain conseil d'école : jeudi 09 mars (à confirmer) de 18h00 à 20h00 à l'école de Veyssilieu.





